Nations Unies S/PV.5111



# Conseil de sécurité

Soixantième année

*Provisoire*

**5111**e séance

Jeudi 13 janvier 2005, à 10 heures

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | M. Bielsa | (Argentine) |
| *Membres :* | Algérie | M. Baali |
| | Bénin | M. Zinsou |
| | Brésil | M. Sardenberg |
| | Chine | M. Zhang Yishan |
| | Danemark | Mme Løj |
| | États-Unis d'Amérique | M. Danforth |
| | Fédération de Russie | M. Denisov |
| | France | M. de La Sablière |
| | Grèce | M. Vassilakis |
| | Japon | M. Kitaoka |
| | Philippines | M. Baja |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Manongi |
| | Roumanie | M. Dumitru |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Emyr Jones Parry |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



05-20819 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Adieux au Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur John C. Danforth**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Comme c'est la dernière fois que l'Ambassadeur John Danforth participe aux délibérations du Conseil en sa qualité de Représentant permanent des États-Unis, je tiens à saisir cette occasion pour lui exprimer, au nom des membres du Conseil, toute l'estime que nous lui portons en tant que collègue et ami. On se souviendra sans doute principalement de l'Ambassadeur Danforth comme celui qui a proposé et présidé les séances du Conseil de sécurité à Nairobi (Kenya) les 18 et 19 novembre de l'année dernière, la première fois en plus de 30 ans que le Conseil de sécurité s'est réuni sur le continent africain. En fait, si les parties ont pu signer l'accord de paix global à Nairobi le 9 janvier, c'est en grande partie grâce aux efforts déployés par le Conseil, sur l'initiative de l'Ambassadeur Danforth, pour impulser le processus de Naivasha au cours des séances tenues dans la capitale du Kenya.

En faisant nos adieux chaleureux à l'Ambassadeur Danforth, les autres membres du Conseil et moi-même lui souhaitons succès et bonheur dans ses nouvelles tâches.

**M. Danforth** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos très aimables paroles, et j'espère que le Conseil me permettra de dire quelques brèves paroles personnelles.

Je tiens à dire que mon expérience ici a été excellente. Elle n'a duré qu'un peu plus de six mois, mais je me souviens du moment où le Président Bush m'a demandé au téléphone si j'aimerais représenter les États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je lui ai demandé s'il estimait qu'il s'agissait là d'une fonction importante et s'il pensait que l'ONU était importante. Il m'a assuré qu'il le croyait. J'ai donc accepté cette fonction, et l'expérience qui a été la mienne ici m'a prouvé que l'ONU est effectivement très, très importante. Je crois qu'elle est importante pour le monde et importante pour les États-Unis.

Bien entendu, comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur le Président, pour ce qui est du Soudan, le Conseil de sécurité a joué un rôle décisif. Je crois qu'il n'y a aucun doute à ce sujet. Les parties le reconnaissent. Les diverses initiatives de paix que nous avons mises en place, la réponse de l'ONU à la catastrophe du tsunami – tout ceci constitue des exemples où l'ONU a donné la preuve de sa qualité substantielle.

Personnellement, j'ai été très impressionné par mes collègues au Conseil de sécurité – impressionné par leur sérieux, impressionné par leur compétence, et particulièrement impressionné par la façon dont des pays très différents ont associé leurs efforts pour examiner des questions importantes. J'ai trouvé bizarre, le premier mois, la façon dont nous nous retrouvions à ergoter sur les termes – la différence entre « exige » et « exhorte », ou la différence entre « mesures » et « sanctions », etc. Mais à bien y réfléchir, c'est vraiment là la preuve que des peuples des quatre coins du monde tentent, ensemble, d'aplanir les divergences et de définir des formulations dans ce sens afin de pouvoir aller de l'avant et de s'attaquer aux grands problèmes.

Beaucoup de gens ont critiqué l'ONU, surtout ces derniers temps, et il y a beaucoup de critiques à faire à l'encontre de l'ONU – la question du « pétrole contre nourriture », le problème des sévices perpétrés par les Casques bleus, au Congo en particulier. Il y aura toujours des critiques à faire, mais celles-ci ne doivent rien enlever – et elles n'enlèvent rien – à la valeur fondamentale de l'ONU.

Dans mon pays, nombreux sont ceux qui ont exprimé des préoccupations, voire une opposition, à l'égard de l'ONU. Je crois que les raisons peuvent se comprendre. Les gens se plaignent de ce que « l'ONU n'appuie pas toujours les États-Unis », en particulier pour ce qui est de la question de la guerre en Iraq. Divers représentants de différents pays et des personnes ici au Secrétariat font parfois des commentaires que nous préférerions ne pas entendre. Je veux simplement dire à ce propos que les États-Unis sont un grand pays, un pays très puissant. C'est un pays qui a de bonnes intentions et qui essaie vraiment de faire ce qu'il faut. Personne n'aime l'opposition, personne n'aime les critiques. Mais comme les États-Unis sont grands et puissants, il est important que nous soyons particulièrement ouverts aux vues d'autres personnes et à des vues qui sont parfois différentes des nôtres.

Nous avons un concept dans notre pays appelé « l'équilibre des pouvoirs », c'est un concept de gouvernement. Il est très important, à mon avis, que plus un pays est puissant, plus il doit être à l'écoute des

vues autres et les prendre en considération, même si, en fin de compte, il est d'un autre avis. L'ONU est un lieu où nous pouvons nous exprimer, où les États-Unis peuvent parler; c'est aussi une enceinte où nous pouvons écouter, que nous soyons ou non d'accord avec ce que nous entendons. Le Président Bush m'avait donc dit que l'ONU était importante, et il me semble qu'au moment où je quitte ces fonctions elle l'est encore plus que ce que je croyais lorsque je suis arrivé ici. L'ONU est importante pour le bien-être et la stabilité du monde, et elle est importante également pour le bien-être des États-Unis.

Monsieur le Président, je vous remercie de vos aimables paroles, et je remercie mes collègues du Conseil pour l'amitié et l'appui qu'ils m'ont accordés ces six derniers mois.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté*.

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

**M. Prendergast** (*parle en anglais*) : Dans mon exposé le mois dernier, j'ai indiqué qu'il y avait des possibilités de changements positifs en raison de l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Des risques persistent, notamment des risques de recul, mais je suis heureux de pouvoir annoncer ce matin que la tendance générale des événements récents tend à confirmer qu'il y a une possibilité réelle d'entamer la mise en œuvre longtemps reportée des dispositions de la Feuille de route et de commencer à nouveau à progresser vers un règlement du conflit.

Un nouveau Président palestinien a été élu lors d'un scrutin que l'on estime avoir été mené dans une atmosphère politiquement concurrentielle mais pacifique. Nous saluons le Président Mahmoud Abbas en tant que représentant du peuple palestinien et nous lui présentons nos félicitations ainsi qu'à l'ensemble de la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé. Nous félicitons également la Commission électorale centrale de Palestine pour l'organisation de ces élections véritables et crédibles dans des conditions difficiles. Les Palestiniens ont également fait un nouveau pas fondamental sur la voie de la transition démocratique historique dans le territoire palestinien occupé.

Au total 775 146 Palestiniens ont voté lors du scrutin du 9 janvier, ce qui représente 60 000 électeurs de plus que lors des élections de 1996. Quelque 800 observateurs internationaux et 7 000 observateurs nationaux ont surveillé le scrutin. Les missions d'observation ont convenu que pour l'essentiel, l'élection avait été bien dirigée et bien gérée. La mission d'observation dépêchée par le National Democratic Institute for International Affairs et le Centre Carter a déclaré, dans sa déclaration préliminaire sur le scrutin du 10 janvier

> « L'élection a été vigoureusement disputée et gérée de façon équitable. Le jour du scrutin s'est passé sans encombre et dans le calme. [...] L'organisation réussie de cette élection démontre les possibilités de voir l'avènement d'une nouvelle ère politique en Palestine et la mise en place d'une gouvernance représentative et responsable. »

De même, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (UE), menée par son principal observateur, l'ancien Premier Ministre français Michel Rocard, a déclaré :

> « À la suite de ce processus électoral, le peuple palestinien bénéficiera d'une direction démocratiquement élue et internationalement reconnue qui va lui permettre de commencer à faire face aux difficultés qui l'attendent. »

Israël a joué un rôle louable dans la facilitation des élections, même si quelques problèmes ont persisté et les observateurs ont dû soulever la question des restrictions imposées à la liberté de mouvement. Dans l'ensemble, toutefois, la situation a été calme le jour du scrutin, les forces israéliennes ayant généralement permis un mouvement libre et ayant réduit leurs activités à l'intérieur des zones palestiniennes.

L'ONU a poursuivi ses travaux, de longue date, à l'appui de la Commission électorale centrale de la Palestine et a fourni une assistance technique pour la préparation et la tenue de l'élection. Nous avons également établi une unité de liaison d'appui des Nations Unies qui a facilité les contacts avec les autorités palestiniennes et israéliennes et offert son assistance aux nombreux observateurs internationaux présents sur le territoire palestinien occupé. Notre appui technique aux Palestiniens va continuer en se concentrant sur les élections prochaines pour le Conseil législatif palestinien, prévues le 17 juillet.

Le Conseil se rappellera également que le premier tour de scrutin municipal a eu lieu dans 26 communautés le 23 décembre, avec quelque 150 000 électeurs éligibles choisissant parmi plus de 800 candidats. Ces élections, les premières au niveau des municipalités depuis 1967, ont connu une participation électorale extrêmement élevée de près de 81 %. Un résultat encourageant du scrutin est que les femmes ont remporté 51 sièges sur les 297 dans les 26 municipalités. Le prochain tour de scrutin doit avoir lieu dans 11 autres communautés dans la bande de Gaza le 27 janvier.

L'attachement du peuple palestinien à la démocratie et à ses institutions est une base très ferme que le Président Abbas peut exploiter. Nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler avec le nouveau Président de l'Autorité palestinienne sur la mise en œuvre de la Feuille de route et en faveur de la réalisation d'une solution viable préconisant deux États.

Il n'y a pas seulement une nouvelle direction palestinienne. Il y également un nouveau Gouvernement israélien de coalition pour donner suite à l'initiative de retrait du Premier Ministre Sharon. Le nouveau Cabinet, au sein duquel le Parti socialiste et le United Torah Judaism se sont associés au parti Likoud, devrait décider dans le courant du mois d'évacuer les colonies de peuplement dans la bande de Gaza et dans certaines parties du nord de la Cisjordanie.

Comme nous l'avons déjà déclaré ici au Conseil, nous saluons et appuyons l'initiative de désengagement israélienne en tant que pas important vers la réalisation de notre objectif commun qui est la fin de l'occupation qui a commencé en 1967 et la création d'un État palestinien contigu indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant aux côtés d'un Israël vivant en sécurité.

Dans ce contexte, l'initiative du Premier Ministre Sharon fournit une réelle occasion de progresser. Le plan devrait être mis en œuvre dans le cadre de la Feuille de route et en coordination entre le nouveau Gouvernement israélien et la nouvelle direction palestinienne. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le Premier Ministre Sharon et le Président palestinien aient déjà indiqué leur intention de se rencontrer dans les semaines à venir. Comme je l'ai dit ici le mois dernier, l'ONU demeure disposée à aider les parties à maintenir cette dynamique en cette période cruciale et à assumer leurs responsabilités respectives.

De façon plus générale, nous pensons que la communauté internationale devra s'engager encore plus activement en vue d'aider à faire avancer le processus et voir dans quelle mesure elle peut contribuer à la relance d'un processus de paix durable entre les parties. Ce moment riche en opportunités présente des défis non seulement pour les parties, mais pour nous tous.

Les situations telles que celle qui prévaut au Moyen-Orient sont dynamiques. Elles évoluent de façon positive ou alors font marche arrière. Elles ne stagnent guère longtemps. Cela souligne qu'il faut continuer à travailler pour faire avancer le processus de paix et le maintenir. Des mesures de confiance peuvent beaucoup aider à rétablir la confiance de part et d'autre. Je suis heureux d'annoncer la libération par Israël de 159 prisonniers palestiniens le 27 décembre.

Toutefois, même si les possibilités de changement positif et de progrès continuent d'être énormes, les deux parties ont essuyé des tirs pratiquement chaque jour depuis mon dernier exposé. Au cours du dernier mois, 64 Palestiniens et 3 Israéliens ont été tués et 243 Palestiniens et 46 Israéliens ont été blessés.

Dans les six semaines qui ont précédé le week-end des élections, des militants palestiniens ont lancé

210 roquettes Kassam et des obus contre les colonies de peuplement israéliennes à Gaza et sur des cibles civiles à l'intérieur d'Israël. Un colon israélien et un travailleur thaïlandais ont été tués dans ces attaques. Cette augmentation nette des attaques est survenue malgré les appels publics admirables de la part du Président de l'OLP – le Président Mahmoud Abbas – en faveur de la cessation des attaques aux roquettes contre des cibles israéliennes. Nous espérons que les nouveaux dirigeants palestiniens s'acquitteront de leurs obligations en matière de réforme de la sécurité dans le cadre de la Feuille de route et feront tout leur possible pour prévenir de telles attaques et traduire leurs auteurs en justice.

Au cours de la même période, les forces israéliennes ont mené un total de 40 incursions militaires ainsi que des opérations de bulldozers, faisant des morts et des blessés parmi la population civile palestinienne et parmi les militants. Dans un incident tragique survenu le 4 janvier, sept civils palestiniens ont été tués, dont cinq enfants d'une même famille, lorsqu'un char des FDI a tiré sur une zone agricole à Beit Lahia. Au cours d'une opération militaire à Khan Younis qui s'est terminée le 19 décembre, 11 Palestiniens, dont au moins trois étaient des civils, ont été tués et 50 autres, dont plusieurs enfants, ont été blessés. Une fois de plus, nous devons rappeler à Israël qu'au titre du droit international, il a l'obligation juridique de garantir la sécurité des civils palestiniens et de s'abstenir d'un recours disproportionné à la force.

Nous appelons les deux parties à la retenue et leur demandons de diriger désormais leurs efforts vers la fin de la violence, de la terreur et des opérations militaires qui tuent et blessent des civils et détruisent des biens et des infrastructures civiles. Dans ce contexte, il est encourageant de noter que le nouveau Président palestinien a réaffirmé sa position, de longue date, consistant à prôner la fin du recours au soulèvement armé en tant que moyen d'affronter l'occupation. Son appel semble en accord avec l'opinion majoritaire parmi les Palestiniens. Dans un sondage réalisé par le Palestinian Centre for Public Opinion le 21 décembre, quelque 60 % des Palestiniens interrogés exprimaient leur appui à la fin de la lutte armée.

Comme le Conseil le sait, l'Assemblée générale, dans sa résolution ES-10/15, a demandé au Secrétaire général d'établir un registre des dommages liés à l'édification de la barrière. Le Secrétaire général a adressé, le mardi 11 janvier 2005, au Président de l'Assemblée générale une lettre dans laquelle il présente un cadre pour l'établissement de ce registre. Celui-ci comprendra un conseil indépendant, des experts techniques et juridiques et un petit secrétariat qui fera office de bureau d'enregistrement. Le conseil indépendant sera responsable de la tenue du registre et créera les règles et procédures régissant le fonctionnement du bureau d'enregistrement. Notre objectif a été d'élaborer une structure qui se concentrera sur la tâche technique de rassembler les déclarations de dommages liés à l'édification de la barrière. Les détails de l'effectif, de la taille et du coût de cette structure restent à déterminer, et sur ces points le Secrétaire général s'adressera à l'Assemblée générale en temps utile.

La construction de la barrière et les entraves aux déplacements sous la forme de barrages, de couvre-feux et de systèmes de permis sont la principale raison de la poursuite de la crise socioéconomique dans les zones palestiniennes. Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, la levée des restrictions imposées à la liberté de mouvement est un élément indispensable de la reprise économique. Le Président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn, a réaffirmé au cours d'une récente visite dans la région qu'une assistance financière supplémentaire à l'Autorité palestinienne ne serait jugée faisable que si Israël assouplissait les restrictions existantes. Cela demeure une mesure vitale qui reste à prendre.

La stabilité de l'Autorité palestinienne, et partant la perspective de réformes réelles et tangibles et de progrès politiques, dépend fondamentalement d'une base fiscale saine. Bien que l'Autorité palestinienne ait affiché de bons résultats en termes de rentrées en 2004, elle a continué à subir des pressions financières, parce que les versements d'aide extérieure se sont révélés très nettement inférieurs aux prévisions initiales et en raison d'une masse salariale croissante. Les salaires de décembre n'ont pu être versés que grâce à une contribution salutaire de 20 millions de dollars en provenance des États-Unis et au déblocage d'arriérés par le Gouvernement israélien. La poursuite de l'appui financier à l'Autorité palestinienne reste très importante.

J'ai énuméré les faits nouveaux encourageants survenus le mois dernier, ainsi que les difficultés rencontrées. Quelle est la meilleure façon pour nous

d'aider les parties à avancer vers la paix et éviter les reculs douloureux et bien trop fréquents que nous avons connus par le passé? Pour une action efficace, nous devons commencer par être clair concernant nos propres priorités. Il est aussi fondamental que nous travaillions tous de concert, guidés par le cadre défini par le Quatuor et la Feuille de route, tel que cela a été convenu par les parties et le Conseil. Troisièmement, nous devons faire comprendre aux Israéliens et Palestiniens que les deux parties doivent prendre des mesures pour honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route.

Les deux parties ont des mesures importantes à prendre. Les activités de colonisation israéliennes – y compris la croissance naturelle des implantations – n'ont pas été gelées, comme Israël était tenu de le faire au titre de la Feuille de route. En 2004, d'après de récents rapports, le nombre de personnes vivant dans les implantations de Cisjordanie et de la bande de Gaza a augmenté de 6 %. Même les implantations de la bande de Gaza dont l'évacuation est planifiée ont augmenté leur population de 7 %; trois d'entre elles ont même enregistré des taux de croissance compris entre 21 et 29 % par rapport à l'année précédente. Du côté palestinien, nous voulons voir la mise en place d'institutions crédibles et réformées qui ont une incidence tangible en termes des efforts de l'Autorité palestinienne pour mettre fin à la violence et au terrorisme.

Dans cette phase de transition immédiate, il est capital d'appuyer les efforts de réforme palestiniens, surtout dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance, et de faire en sorte que l'Autorité palestinienne dispose d'une assise financière suffisante et puisse répondre aux besoins humanitaires de la population. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative du Premier Ministre Tony Blair consistant à convoquer une réunion internationale, et nous pensons qu'elle sera une occasion utile d'examiner les questions importantes qui figurent au rang des préoccupations de la nouvelle direction palestinienne. Cette initiative nous semble un pas important vers la mise en œuvre de la Feuille de route et la réalisation de ses objectifs complets.

Il est aussi urgent d'encourager les deux parties à reprendre les contacts et à préparer ensemble le retrait israélien de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie. La coordination entre les parties et l'appui actif de la communauté internationale seront nécessaires pour parvenir à un plan de désengagement réussi, qui mènera à des étapes supplémentaires dans l'application de la Feuille de route et à la reprise de négociations de paix complètes.

Une illustration particulièrement criante de la fragilité de la situation au Moyen-Orient nous a récemment été donnée sur un autre front du conflit arabo-israélien. Six mois de calme relatif le long de la Ligne bleue ont été brisés le 9 janvier, le jour de l'élection palestinienne. Le Conseil de sécurité a entendu un exposé lundi à propos des détails de ce lamentable incident, au cours duquel une attaque du Hezbollah contre un véhicule de patrouille israélien, au moyen d'un engin explosif en bord de route, a tué un soldat des Forces de défense israéliennes (FDI) et en a blessés trois autres; puis des tirs de chars et de mitrailleuses des FDI ont tué un officier français détaché auprès du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban et blessé l'un de ses collègues suédois.

L'attaque du Hezbollah et ses conséquences ont constitué de graves violations de la Ligne bleue. Dans une déclaration, le Secrétaire général a condamné l'escalade militaire et a exhorté les deux parties à faire preuve d'un maximum de retenue. Il a aussi souligné la responsabilité du Liban comme d'Israël de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies déployé dans la région.

Avant cet incident, la situation le long de la Ligne bleue avait été relativement calme depuis mon dernier exposé au Conseil. Les seules violations qui avaient eu lieu étaient des survols par l'aviation israélienne. Dix-sept violations israéliennes de la Ligne bleue avaient été enregistrées – dont neuf d'entre elles le même jour, le 29 décembre, quand 20 avions israéliens avaient franchi la Ligne bleue et pénétré dans l'espace aérien libanais. Le commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sud-Liban avaient tous deux exprimé leur préoccupation au sujet de ces violations et avaient relayé l'appel lancé par l'Organisation aux autorités israéliennes, leur demandant de les faire cesser.

Il n'y a pas encore eu de progrès sur la voie de négociation syro-israélienne, malgré une nouvelle offre de médiation, venant cette fois du Gouvernement turc. La reprise et la finalisation de négociations de paix entre Israël et la Syrie, et l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité,

restent des ingrédients indispensables d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Je voudrais, pour terminer, dire qu'il y a un sentiment palpable qu'un changement réel, significatif et durable est attendu dans la région. L'optimisme a, au moins pour l'instant, supplanté de longues et amères années de désillusions et de désespoir. Le potentiel est présent, mais il y a aussi le risque que le nouveau processus fragile puisse défaillir et échouer. Nous ne devons pas permettre cela.

Les Israéliens et Palestiniens ont énormément de travail à accomplir. Leurs nouvelles directions respectives sont bien placées pour en accomplir une grande partie, mais elles auront encore besoin de notre aide. Nous, la communauté internationale, devons – notamment par l'intermédiaire du Quatuor – apporter notre appui, notre assistance, notre implication active, afin qu'il soit clair pour les deux parties que nous attendons des progrès réels. Les parties doivent, à leur tour, prendre les mesures nécessaires pour appliquer la Feuille de route, mettre fin aux effusions de sang et à la souffrance et progresser vers l'objectif d'un règlement juste, durable et global dans lequel deux États indépendants et viables, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé très complet, de son analyse très pénétrante et de ses observations équilibrées.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la tenue de l'élection présidentielle palestinienne le 9 janvier 2005. Il salue le caractère sérieux et régulier du vote et félicite le peuple palestinien, qui a montré son attachement à la démocratie en participant à l'élection dans des conditions difficiles. Le Conseil rend hommage à la Commission électorale centrale, qui a joué un rôle déterminant dans le bon déroulement de l'élection, et remercie les observateurs internationaux pour leur contribution et l'ONU pour son aide.
>
> Le Conseil félicite le nouveau Président de l'Autorité palestinienne.
>
> Le Conseil attend avec intérêt la tenue des élections législatives palestiniennes, qui auront lieu prochainement, et confirme qu'il aidera le peuple palestinien à avancer sur la voie de la démocratie.
>
> Le Conseil de sécurité appuie l'Autorité palestinienne et son action en faveur du renforcement des institutions.
>
> Le Conseil souligne combien il importe que la communauté internationale accroisse sans tarder son aide au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne.
>
> Le Conseil de sécurité insiste sur la nécessité d'appliquer pleinement la feuille de route établie par le Quatuor, telle qu'il l'a entérinée dans la résolution 1515 (2003), pour créer un État palestinien indépendant, viable, démocratique et souverain, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.
>
> Le Conseil demande aux Israéliens et aux Palestiniens de relancer sincèrement le processus de paix et de progresser sur la voie d'une paix juste et durable dans la région. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/2.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 55.*